# LE SOUND

**Le Sound est le chenal orienté nord-ouest / sud-est, qui longe la Grande Île par le nord et constitue la principale zone de mouillage de l'archipel. Long d'environ un demi-mille, large de 100 à 500 m, il offre un bon abri à marée basse mais peut s'avérer inconfortable au flot car on y enregistre de forts courants.**

PRATIQUE

### À l'ancre dans le Sound

• Le mouillage à l'ancre dans le Sound n'est possible* que sous la Pyramice pour les grosses unités et au Cochon. Il est interdit ailleurs afin d'éviter que les ancres se prennent dans les chaînes-mère des différents équipements et pour préserver l'herbier de zostère des Épiettes et de l'Anse aux oies.

** Voir carte sur le premier rabat du guide.*

## VOUS AVEZ DIT « SOUND » ?

Le nom de Sound tire son origine des langues nordiques : «sund», en scandinave, veut dire «chenal». Il est bordé au sud par la Grande Île, au nord et au nord-ouest par des îlots et des bancs de sable. Dans ce chenal bien balisé se trouvent l'appontement, la cale des galets (récemment restaurée), la Grande cale et celle des Blainvillais. Deux rangées de bouées blanches sont proposées aux visiteurs. Le Sound abrite aussi les viviers flottants des pêcheurs professionnels (signalés par deux marques spéciales) et des mouillages individuels. La pêche, à pied comme en bateau, y est interdite sauf ligne tenue à la main.





## 5 nds SANS FAIRE DE VAGUES

La vitesse maximale est fixée à 5 nœuds dans le Sound et plus généralement à moins de 300 m du rivage (ce qui s'applique à quasiment tout l'archipel). En outre, l'allure doit être adaptée de manière à ne pas occasionner de gêne, notamment pour les navires au mouillage ou ceux amarrés aux cales et appontement. Les bateaux doivent ainsi régler leur vitesse afin d'éviter de provoquer des vagues d'étrave susceptibles d'occasionner cette gêne.

## GRAND MARNAGE ET COURANTS FORTS

L'archipel est réputé pour son marnage très important, pouvant atteindre 14 mètres, transformant le Sound en un petit chenal à marée basse. Le petit groupe d'îlots visible à la pleine mer se transforme à basse mer en étendues de sable et fourmillement de roches à perte de vue. En vives eaux, le courant dans le Sound peut atteindre 4 nœuds. La navigation dans le Sound nécessite donc une grande prudence.

## APPROCHE, ACCESSIBILITÉ

L'entrée du sound se fait de préférence par le sud-est, sous le phare. Attention, à basse mer, par fort coefficient, la hauteur d'eau est de plus en plus faible à mesure que vous remontez le Sound. L'entrée est balisée par les 3 perches alignées bâbord sous le phare et la bouée verte « Les Épiettes ». Ensuite, le balisage guide les plaisanciers. Il est aussi possible d'entrer dans le sound par une passe au nord-ouest, après la mi-marée montante. Passage impossible de nuit et réservé aux connaisseurs.

PRATIQUE

### Naviguer de nuit ?

• L'accès au Sound de nuit est déconseillé, comme la navigation et le mouillage nocturnes dans tout le reste de l'archipel. Cet accès doit se pratiquer uniquement par l'entrée sud-est. Balisage lumineux jusqu'à la Crabière, équipée d'un feu blanc directionnel. Ensuite, il faut naviguer dans le noir entre bateaux, bouées, réserves à crustacés et autres obstacles. Un repère : le phare qui émet un éclat toutes les 5 secondes.

## AMARRAGE SUR BOUÉES VISITEURS

Deux lignes de flotteurs blancs destinés aux visiteurs sont à votre disposition après les viviers* (mouillage à l'embossage). Il est interdit de s'amarrer à plus de 3 bateaux à couple. Dès la mi-marée et surtout à marée haute, les bateaux ne sont plus protégés des vents et de la houle d'ouest et de nord-ouest. En cas de vent contre-courant, le mouillage peut être très agité.

** Voir carte sur le premier rabat du guide.*

**⚠ Attention, certains jours de forte fréquentation, ces équipements sont saturés. Si la météo le permet, utiliser alors la zone de mouillage à l'ancre située au nord-ouest (Trou du Cochon).**
**Une redevance sera établie à partir de 2019 pour maintenir et assurer l'entretien des mouillages visiteurs.**

### À ne pas faire

- Mouiller à l'ancre dans le Sound en dehors du Cochon et sous la Pyramide (grosses unités). Vous risquez d'y coincer votre matériel dans les chaînes mères, de toucher vos voisins et d'empêcher la circulation des navires.
- S'amarrer sur les viviers flottants des pêcheurs est totalement interdit et dangereux.
- Utiliser des corps-morts privés, de pêcheurs professionnels ou de services publics est strictement interdit.

**Trop de bateaux sur un seul corps-mort.**

## MOUILLER AILLEURS PAR VENT DE NORD ?

C'est la météo qui doit toujours guider votre choix car il n'existe par à Chausey d'abri sûr pour tous les temps. La Grande Île protège le Sound des vents de suroît. Par vents forts de nord et d'est, il existe plusieurs bons mouillages au sud de l'île : Port Marie, Port Homard.

### Olivier Bouthillon

Plaisancier, pratiquant régulier du mouillage à Chausey

**« Bon sens et courtoisie »**

*« La navigation dans des secteurs à la fois techniques et parfois très fréquentés comme le Sound, oblige au bon sens dans ses pratiques et à la courtoisie. Exemples : quand on s'amarre, l'usage est de lester les bouts, pour faciliter la circulation autour des bateaux. Evitons aussi de rester en attente dans les chenaux étroits, notamment près de la cale où les vedettes accostent. Ne restons pas dans les zones d'évitages des bateaux sur les corps-morts privés... Cherchons à aligner les bateaux le mieux possible et donc régler nos bouts pour gagner de la place. Enfin, respectons la limitation de vitesse à 5 nœuds dans les îles... »*